

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D7 - Gestion des tours de l'Abbatiale - Convention entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'Office de Tourisme Saintonge Dorée****Date de convocation : 26 juin 2020****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 26**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 7 - Gestion des tours de l'Abbatiale - Convention entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'Office de Tourisme Saintonge Dorée

Rapporteur : Mme Anne DELAUNAY

La crise sanitaire liée à la COVID-19 impose à l'Office de tourisme Saintonge Dorée de modifier sa présence sur le territoire pour être au plus près des touristes.

Aussi, l'Office de tourisme Saintonge Dorée propose un maillage du territoire autour des sites à forte fréquentation.

Ce déploiement hors des murs des offices de tourisme prendrait forme à :

- Aulnay de Saintonge sur le site de l'Eglise
- Saint-Savinien sur Charente sur le port miniature
- Saint-Jean-d'Angély aux pieds des tours de l'Abbatiale.

L'Office de tourisme Saintonge Dorée accueillera les visiteurs sur le site et se chargera de la médiation.

La période d'ouverture du site est prévue du 15 juillet au 29 août, du mardi au samedi de 15 h 00 à 18 h 00.

La visite des tours sera gratuite conformément à la politique culturelle de la Ville depuis 2014.

Pour permettre la gestion des tours de l'Abbatiale et en définir les modalités, il convient d'établir une convention entre la Ville et l'Office de tourisme Saintonge Dorée (convention ci-jointe).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec l'Office de tourisme Saintonge Dorée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.